N° 7283 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 16 Janvier 1896

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 5 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉTOILE DE ROBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15.

Téléphone

LISTES ÉLECTORALES

Le 3 mai 1896 doivent avoir lieu des élections municipales pour le renouvellement intégral de tous les conseils municipaux.

Nous arrivons au moment où, chaque année, les listes électorales sont revisées dans chaque commune. C'est le 16 janvier que cette opération commencera, elle durera vingt jours et se terminera le 4 février, à minuit.

Il est bon que les électeurs républicains prennent le plus tôt leurs précautions.

Si nous insistons sur la nécessité du contrôle des listes électorales, c'est que, chaque année, pendant et après cette opération, nous sommes témoins de difficultés que l'on pourrait facilement éviter avec un peu de bonne volonté, et nous entendons des récriminations qui deviennent inutiles, quand les listes électorales sont closes.

Nous invitons les électeurs républicains à se rappeler qu'à partir du **16 janvier et pendant vingt jours consécutifs, jusqu'au 4 février à minuit**, les listes électorales peuvent et doivent être consultées par eux.

Dans chaque commune, dans les vingt jours qui suivent, du 16 janvier au 4 février inclusivement, tout citoyen omis pourra présenter sa réclamation. Tout électeur inscrit pourra demander la radiation ou l'inscription de toute personne indûment inscrite ou omise (Art. 19 du décret organique du 2 février 1852).

Points noirs à l'horizon

Il y a quelques années, un journal américain, *The Judge*, publiait un dessin saisissant.

On y voyait John Bull enlaçant de bras multiples terminés par des pattes crochues, le globe tout entier, sauf les Etats-Unis, que la protection défendait alors contre la rapacité du libre-échange britannique. Ce dessin, a vieilli, non que les appétits de l'Angleterre aient diminué, mais parce que les proies sur lesquelles elle étendait la patte sont parvenues à se dégager. Les bras multiples sont toujours là étendus, menaçants, prêts à prendre; mais les victimes convoitées se sont mises en état de défense. Du jour où elles ont pris cette attitude, le déclin a commencé pour la Grande-Bretagne, et *le déclin s'accentue de plus en plus : certains* indices le révèlent aux yeux les plus volontairement aveuglés.

* * *

Le mouvement était inévitable. Un pays qui produit plus qu'il ne peut consommer ne saurait prospérer, ni même vivre, si les marchés du monde entier ne lui sont largement ouverts, c'est-à-dire s'il ne trouve plus au dehors une clientèle propre ouvrée à sa convenance.

L'Angleterre savait bien ce qu'elle faisait en jouant, en 1860, cette partie du libre-échange, qu'elle est, d'ailleurs, en *train de perdre. Combien naïfs furent ses* partenaires! Car, entre toutes les bonnes fortunes qui l'ont favorisée, la Grande-Bretagne a eu celle de rencontrer la complicité inconsciente des peuples qui devaient souffrir le plus de ses entreprises. Il s'est produit à cet égard un des phénomènes économiques les plus curieux que l'histoire ait eu à enregistrer.

Après avoir, par des droits protecteurs et des restrictions maritimes, perfectionné son industrie manufacturière et sa marine marchande au point de ne plus craindre pour longtemps la concurrence, la Grande-Bretagne a brusquement proclamé son adhésion au système du libre-échange, et elle a créé de toutes pièces une science économique nouvelle. Cette science, elle a entendu courber l'univers tout entier sous ses lois. Jusque-là, le dessein pouvait paraître simplement téméraire, mais ce qui déroute toutes les prévisions des gens sensés, c'est que partout, et surtout peut-être en France, il s'est rencontré des hommes qui, à tants pour lui apporter leur aide.

Sans doute, dans l'inprudente évolution de 1860, une large part de responsabilité doit être mise à la charge des hommes d'Etat; mais combien plus efficace encore a été l'action des hommes de science! Avec quel zèle inconsidéré et naïf ne se virent-ils pas les serviteurs dévoués des intérêts britanniques! Lorsqu'il y a une trentaine d'années, M. Michel Chevalier se rendit en Angleterre, ce n'est certes point par hasard que la reconnaissance britannique se trabuisit en son honneur par des *ovations comme jamais la Reine elle-même* n'en a reçu de ses loyaux sujets. L'Anglais est pratique, il n'a pas pour habitude de gaspiller sa gratitude et, de tous ceux qui jouèrent un rôle dans cette triomphale réception, un seul homme peut-être n'en comprit pas le véritable caractère : celui-là même qui recueillait l'hommage de tant de sympathie.

Les véritables mobiles de la politique économique de l'Angleterre n'étaient pourtant pas bien difficiles à discerner. Au besoin, il serait suffi de se reporter à ce que List écrivait, dès 1841. Le grand économiste, qui fut aussi le grand patriote allemand, définissait en ces termes cette politique :

Préférer constamment l'importation des forces productives à celles des marchandises; ne recevoir que des matières brutes et des produits agricoles et n'exporter que des objets manufacturés; réserver exclusivement à la métropole l'approvisionnement en objets fabriqués des colonies; ne faire aux nations indépendantes de concessions qu'en ce qui touche l'importation des produits agricoles, et à la condition de concessions analogues relativement à l'exportation des produits manufacturés; entreprendre des guerres ou conclure des alliances dans l'intérêt exclusif des manufactures et du commerce, de la navigation et des colonies; réaliser par là des profits sur les amis comme sur les ennemis, sur ceux-ci en interrompant leur commerce, sur ceux-là en ruinant leurs manufactures par des subsides payés sous la forme de produits manufacturés.

Puis List ajoutait :

Depuis Adam Smith, une nouvelle maxime a été ajoutée à celles qu'on vient d'énumérer, à savoir : Disimuler la vraie politique de l'Angleterre à l'aide des expressions et des arguments cosmopolites inventés par Adam Smith, de manière à empêcher les nations étrangères de l'imiter. C'est une règle de prudence vulgaire, lorsqu'on est parvenu au faîte de la grandeur, de rejeter l'échelle à laquelle on l'a atteint, afin d'enlever aux autres le moyen d'y monter après vous.

La méthode était ingénieuse. Elle devait d'autant mieux réussir qu'elle allait être expérimentée avec l'un de ceux-là mêmes dont on exploitait la simplicité. Pendant de longues années, la Grande-Bretagne recueillit les profits de cette politique. Un jour vint où les victimes songèrent à se défendre. Ce fut le signal d'un temps d'arrêt, puis, la résistance se prolongeant et se fortifiant, voilà que nous assistons à ce qui pourrait bien être le commencement de l'effondrement.

* * *

L'Angleterre en a le sentiment, et c'est pour cela qu'elle ne recule devant rien pour tâcher de conjurer la catastrophe qu'elle voit venir.

Ce qui s'est passé récemment au Transvaal n'est-il point significatif?

Voyant les Marchés extérieurs se fermer de plus en plus devant elle, se heurtant sur ceux qui existent encore à une concurrence chaque jour grandissante, la Grande-Bretagne rêve de conquérir de nouveaux débouchés à tout prix et par tous les moyens possibles.

Hier, c'était sur le Transvaal; demain, ce sera sur quelque autre proie qu'elle dirigera ses entreprises de piraterie.

Cette fois, elle a échoué. Peut-être sera-t-elle plus heureuse un autre jour!

Sous le coup de boutoir de l'Empereur allemand, l'Angleterre s'est cabrée, mais sa mauvaise humeur s'apaisera. Se lancer dans une guerre, surtout sans avoir eu s'acquérir les sympathies actives d'une grande puissance continentale, ce serait par trop chanceux. Les limites de l'Empire britannique se sont singulièrement étendues, mais la conséquence la plus directe de cette expansion a été de multiplier les points vulnérables et d'augmenter pour lui les difficultés d'une lutte armée. En présence d'adversaires comme les Etats-Unis ou l'Allemagne, elle se résignera à courber la tête.

Certes, il y aurait peu de monde, en France, pour gémir de la décadence de la Grande-Bretagne; et cependant, si l'on regarde de haut, si l'on voit de loin...

Quand la prépondérance économique de l'Angleterre se sera effrondrée, le monde respirera plus librement, c'est évident mais à une condition, toutefois, c'est que personne ne la remplacera dans le rôle funeste qu'elle a trop longtemps joué.

Jules DOMERGUE.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 14 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Livre Jaune sur Madagascar

M. Berthelot a annoncé qu'il ferait distribuer aujourd'hui aux membres du Parlement un livre jaune sur les affaires de Madagascar.

Les phosphates d'Algérie

MM. Bourgeois et Guyot-Dessaigne ont entretenu le conseil du projet de loi qu'ils préparent actuellement en vue de réglementer les concessions des phosphates en Algérie. Ce projet sera déposé aussitôt prochain sur le bureau de la *Chambre*.

La publicité de l'instruction judiciaire

Le Conseil a approuvé le projet élaboré par le garde des sceaux, qui établit et organise la contradiction au cours de l'instruction judiciaire. Ce projet décide que dès que la procédure est terminée et avant de rendre son ordonnance de clôture, le juge d'instruction fera comparaître publiquement l'accusé, exposera les résultats de la procédure et entendra les observations soumises par le ministère public, l'inculpé, son conseil et la partie civile.

L'ordonnance devra, dans les vingt-quatre heures, être rendue publiquement. Au cours de l'instruction, la procédure sera communiquée à l'inculpé, à la partie civile et à leurs conseils, toutes les fois qu'il devra être procédé à des interrogatoires ou à des confrontations.

Les ordonnances du juge d'instruction, autres que l'ordonnance de clôture, pourront être interjetées d'opposition devant la chambre du conseil, constituée à cet effet. Le juge qui instruit l'affaire ne peut prendre part à la délibération de la chambre du conseil, appelée à connaître en jugement des affaires qu'il a instruites.

La réforme des droits sur la vente des immeubles

Le ministre des finances a soumis au conseil le projet de loi qu'il est prêt à déposer à la Chambre et qui tend à supprimer dans la vente des immeubles le droit fixe qui grève surtout les ventes de petites propriétés rurales.

Le projet a pour but de donner satisfaction à la résolution votée par la Chambre, lors de la discussion de la loi des successions, en vue d'appliquer à des dégrèvements agricoles le supplément de recettes nécessaire que donnera cette loi. La suppression du droit fixe dans les ventes d'immeubles procurera un dégrèvement de 10 millions de francs. On fera descendre de la taxe proportionnelle l'état des ventes de moins de 1,000 fr. du taux actuel de 9 à 18 0/0 au taux de 2 0/0 seulement.

La municipalité de Tamatave

Le ministre des colonies a fait savoir qu'à la suite de l'interpellation développée par M. de Mahy relativement à la Chambre, de la commission municipale de Tamatave, il avait demandé des renseignements au résident général. Le ministre a reçu hier de M. Laroche un télégramme annonçant que l'enquête sur la municipalité de Tamatave ne se composait que d'un administrateur, qui est officier français.

La cérémonie de Buzenval

Le ministre de la guerre a fait connaître que les troupes qui assisteront le 19 janvier à la cérémonie patriotique de Buzenval se composeront de deux compagnies de la garde républicaine, un bataillon d'artillerie à pied, un bataillon d'infanterie, un bataillon d'infanterie de marine, de deux batteries d'artillerie à cheval et d'un régiment de cavalerie. Ces troupes seront placées sous les ordres d'un général de brigade.

LA RENTRÉE des Chambres

A la Chambre

LA SÉANCE

A 2 heures 20, M. de Mailié déclare ouverte la session ordinaire de 1896 et invite les six plus jeunes membres de la Chambre à prendre place au bureau provisoire. Ces privilégiés par l'âge sont MM. Marchegay, Ernest Carnot, Bascou, Bougère, Pierre de Rémusat, Becker David.

Allocution du doyen d'âge

M. le comte de Mailié prononce alors l'allocution que voici :

Mes chers collègues,

Notre doyen M. Pierre Blanc et après lui M. de Lacretelle, sont empêchés par l'état de leur santé d'occuper aujourd'hui ce fauteuil, auquel ils ont le privilège de l'âge. En leur envoyant les l'expression des nos regrets, je serai certainement l'interprète des sentiments de la Chambre, habituée de longue date à les apprécier. (Très bien.)

Vous me permettrez, selon l'usage et en comptant sur votre *indulgence*, de vous exprimer une partie des vœux que je forme pour la bonne direction des affaires publiques.

Un de vos premiers soins sera de vous occuper des souffrances de l'agriculture qui ne rapporte plus aux cultivateurs l'intérêt de leurs dépenses et de leurs labeurs. Il faut les soulager par la diminution de l'impôt foncier, par la protection, par la création d'un crédit agricole à la portée des moins favorisés de la fortune. (Applaudissements.)

L'industrie est également en souffrance. Les grèves continuelles en peuvent que jeter l'alarme dans les transactions et compromettre avec le capital qui lui est indispensable le bien-être de l'ouvrier et celui de sa famille. (Très bien.) Il est certain cependant que la grève est une garantie de l'indépendance et de la liberté des ouvriers. (Très bien sur plusieurs bancs.) Mais le pays ne souvent elle détruit cette liberté et cette indépendance, quand elle n'éclaire pas d'une manière soudaine l'esprit des travailleurs.

Il s'agit d'une des libertés les plus nécessaires et les plus rapporteuses, la liberté du travail, qu'il faut sauver à tout prix. (Applaudissements.)

Des idéologes ayant la prétention d'être nouvelles, mais en réalité renouvelées des agitations de tous temps ont donné une grande force aux attaques dirigées contre la propriété.

Il est urgent de ne pas laisser ignorer au possesseur d'un bien quelconque, quelque minime qu'il soit, qu'il n'y a pas deux sortes de propriété, la petite et la grande, qu'elles ont le même principe et par suite, sont solidaires. (Applaudissements répétés.)

Il faut résister à la séduction démocratique d'attendre par un impôt progressif ce qu'on appelle la fortune acquise. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

La fortune acquise est une sensitive (rires ironiques sur les bancs de la gauche) et tout une partie disparaîtra à l'approche du percepteur et celle qui restera sera détruite sans profit pour la nation.

Je ne saurais oublier les plaintes d'un très grand nombre de Français qui souffrent dans leurs convices et dans leurs sentiments religieux, qui demandent à être traités comme leurs propres intérêts. (Applaudissements répétés à droite).

Egalité et liberté sont deux principes qui devraient être accueillis favorablement dans une république démocratique. Les grandes Assemblées ont des passions qui parfois les dominent et qu'il est bon de leur modérer à elles-mêmes. En leur ouvrant les yeux sur leurs propres erreurs, elles ont le pouvoir d'opérer qu'elles reconnaîtront que par-dessus tout, elles doivent respecter toutes les croyances du pays.

En pareilles circonstances, il y a trois siècles un grand roi a, malgré l'opinion de la majorité de ses sujets, signé l'Edit de Nantes, ouvrant par l'Edit de Nantes...

M. Delmas. — Il a été révoqué.

M. de Mailié. — ... La charte de la paix dans les questions philosophiques et religieuses. Il a réalisé le problème social de son temps.

Cherchons donc tous les moyens d'apaiser les passions, de vivre unis dans notre pays, n'ayant, avec l'aide de Dieu, d'autre but que la prospérité et la gloire de la France qui, pour accomplir sa mission parmi les peuples du monde, a besoin du dévouement de tous ses enfants (Après bien longtemps de droite).

Election du président

L'ordre du jour appelle le scrutin du président. Le scrutin est ouvert à deux heures et demie.

A 3 heures et demie, le président d'âge en lait connaître les résultats :

Votants	350
Blancs ou nuls	55
Suffrages exprimés	295
M. Henri Brisson	291

M. de Mailié. — M. Henri Brisson ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président de la Chambre des députés pour l'année 1896. (Applaudissements à gauche.)

Election des vice-présidents

La Chambre procède au scrutin pour l'élection de ses quatre vice-présidents.

Le président fait savoir qu'il a reçu de M. Pichon une lettre par laquelle il déclare n'être pas candidat aux fonctions de secrétaire.

Voici le résultat des scrutins pour la nomination des vice-présidents :

Suffrages exprimés, 377

Ont obtenu :	
MM. Poincaré	377 voix
Sarrien	190 »
Deschanel	190 »
De Mahy	140 »
Clamel de Cousengues	135 »
Leydet	126 »
Gerville-Réache	85 »
Maurice Faure	79 »
Darlan	71 »
Isambert et Bourgeois	66 »

Seul, M. Poincaré, ayant obtenu la majorité absolue, est nommé vice-président.

Il y a lieu à un deuxième tour de scrutin pour la nomination de trois vice-présidents.

M. Isambert déclare éliminer toute candidature pour ce second tour qui aura lieu jeudi.

Election des Secrétaires

Résultat du scrutin pour la nomination des secrétaires :

Nombre de votants :	342
Suffrages exprimés :	339
Majorité absolue :	170
Ont obtenu :	
MM. Béziez	278
Doumergue	265
Lérouz	262
Mougeot	232
Codet	208
Ernest Carnot	202
Dejante	178

Ces sept députés sont nommés secrétaires.

Viennent ensuite : MM. Henry Cochin 158, Farjon 150, Compayré 133, Bozérian 89, Margay 77.

Il y a ballottage pour le huitième siège.

Les questeurs

Scrutin pour la nomination des questeurs :

Votants	334
Suffrages exprimés	379
Majorité absolue	165
Ont obtenu :	
MM. Guillemet	264
Bizarelli	245
Doyen	189

Tous trois sont réélus.

M. Rivet a obtenu 156 voix.

Jeudi à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 6 heures 45.

Physionomie de la Séance

Pour la première fois depuis bien longtemps, la séance de rentrée n'a pas été présidée par M. Pierre Blanc. Retenu dans son département par une légère attaque d'influenza, le vénérable député de la Savoie n'a pu venir occuper le fauteuil où, malgré ses quatre-vingt-dix ans sonnés il faisait meilleure figure que certains de ses vice-présidents, qui pourtant ont à peine la moitié de son âge. Après M. Pierre Blanc vient, sur la liste d'ancienneté M. Henri de Lacretelle, mais le député de Saône-et-Loire s'est fait excuser. Ses jambes lui refusent à peu près tout service et il a dû passer la nonnette au suivant, un jeune homme, M. le comte de Mailié, qui n'a pas encore ses quatre-vingts ans. De taille moyenne, le front encadré d'une couronne de cheveux d'un blanc soyeux, le visage frais et rose avec, au-dessus de la lèvre une petite moustache coupée en brosse, le député représente de Maine-et-Loire est ce qu'on appelle un beau vieillard. Sa démarche est encore très alerte et c'est d'un pas assuré qu'il a traversé la double haie présentant les armes, c'est avec une aisance, une souplesse que beaucoup lui verraient qu'il a salué les deux officiers abaissant devant lui leur épée. Les députés étaient très nombreux quand le doyen d'âge a pris place au fauteuil et ce n'est pas sans peine que le silence a pu s'établir quand, après les formalités du début, M. de Mailié s'est levé pour prononcer l'allocution d'usage. Cette allocution, M. Pierre Blanc mettait un certaine coquetterie à la relire, prouvant ainsi que, malgré le poids des années, sa mémoire ne l'avait pas abandonné. Son successeur, son intérimaire pour mieux dire, a préféré la lire. Grâce à sa voix forte et bien timbrée, la Chambre n'en a pas perdu un seul mot. Regaliste convaincu, M. de Mailié a parlé en royaliste et la droite à peu près seule l'a applaudi. La gauche est restée silencieuse, soulignant à peine de quelques murmures les passages concernant l'impôt progressif, le respect des croyances, l'Edit de Nantes et la conclusion où M. de Mailié fait appel à l'aide de Dieu — et du duc d'Orléans, comme l'a dit un interrupteur siégeant sur les hauteurs de la gauche.

* * *

Après ce petit discours, la série des scrutins a commencé. Un seul incident a marqué cette fastidieuse opération. M. de Lacretelle qui avait tenu à venir à la séance se trouvait hors d'état de gravir l'escalier de la tribune pour déposer lui-même son bulletin comme le veut le règlement, le président a demandé à la Chambre d'autoriser un des secrétaires à aller recevoir le vote du député de Macon. Personne n'a fait d'opposition, bien entendu, et, quelques instants après, le défilé des votants reprenait plus ennuyeux que jamais. Aucune candidature n'ayant été opposée à celle de M. Brisson, l'élection présidentielle a été enlevée au premier tour et les bravos très nourris qui suivirent la proclamation du scrutin réélisant le président sortant avec près de 300 suffrages. En décembre 1894, il avait obtenu 249 contre 213 à M. Méline. Au début de l'année dernière, il avait été élu sans concurrents par 372 voix.

Pour les questeurs également un seul tour a eu lieu; les trois sortants ont été réélus.

Pour les huit secrétaires, sept sont passés au premier tour; seul le candidat des droites est en ballottage.

C'est pour les vice-présidents que la lutte a été plus vive.

M. Poincaré qui avait été élu avec tant de peine quand M. Lockroy devint ministre, a pris aujourd'hui une belle revanche; il a été élu au premier tour, distançant d'assez loin les autres candidats.

Jeudi le bureau sera complété et M. Brisson pourra prendre possession du fauteuil.

Au Sénat

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. Wallon, sénateur inamovible, l'un des doyens d'âge.

Le président déclare ouverte la session ordinaire de 1896 et invite les plus jeunes membres du Sénat à prendre place au bureau en qualité de secrétaires. MM. de Lamarzelle, Prévet, Delestable, Gérente, Rathier et Savary répondent à cet appel.

Allocution du président d'âge

M. le président prononce l'allocution de circonstance; il émet le vœu que le Sénat remplisse toujours avec sagesse et fermeté le rôle que la Constitution lui assigne et que les deux Chambres vivent désormais en aussi bonne harmonie que la monarchie de 1815 et 1830.

Il prononce ensuite l'oraison funèbre de MM. le comte de Lambespin et Dietz-Monnin.

Après avoir retracé la noble carrière de M. le comte de Lambespin, sénateur de la Nièvre, M. Wallon ajoute :

Sa grande fortune ne lui servit jamais qu'à faire le bien. Il était à la recherche de toutes les misères. C'est par des dons de 50, 60 et 100,000 qu'il concourut à la création des institutions de bienfaisance. (Très bien. Très bien).

M. Chalimel-Lacour avait justement caractérisé sa carrière : en ces termes : courage, fidélité politique, simplicité dans la vie, munificence dans la charité. (Applaudissements unanimes et prolongés).

M. Dietz-Monnin, fut un serviteur dévoué de la République et c'est pour la bien servir qu'il travailla toujours au développement de l'industrie et du commerce. (Applaudissements).

L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux. Il est procédé à cette opération.

La prochaine séance est fixée à jeudi, deux heures, pour l'élection du bureau.

La séance est levée à trois heures moins un quart.

APRÈS LA SÉANCE

Au Sénat, le bureau définitif élu pour l'année, doit se composer d'un président, de quatre vice-présidents, de six secrétaires et de trois questeurs.

L'élection des vice-présidents ne pourra avoir lieu jeudi, trois des *vice-présidents sortants étant* candidats à la présidence.

Les trois questeurs, MM. Cazot, Gaillot et Tolain, seront certainement réélus.

Aux termes du règlement particulier du Sénat l'élection a lieu au premier et au second tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages.

Après deux tours de scrutin sans résultat, il y a ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de suffrages, et pour l'élection, la majorité relative suffit, ce qui écarte toute surprise, en rendant impossible l'élection de l'outsider.

* * *

Ce soir à 7 heures, quand nous quittons le Luxembourg la question n'a pas fait un pas.

Toute l'après-midi on a vu les chances sur pointage et supputé les chances des candidats.

Le grand nombre des noms mis en avant, déroute les esprits les plus avisés.

« A supposer même que nous vous livrât toute sa pensée, vous n'obtiendrez pas une indication précise, nous dit M. Cordelet.

C'est la vérité, les bruits les plus contradictoires circulent.

On annonce tantôt que M. Peytral se retire, mais l'honorable vice-président nous affirme qu'il maintient énergiquement sa candidature.

Demain, les groupes de la gauche républicaine de l'Union républicaine, de la gauche démocratique, se réuniront séparément avant la séance plénière.

La gauche démocratique n'a pas encore, paraît-il, fixé le candidat qu'elle présentera.

Sera-ce M. Peytral? sera-ce M. Floquet? Et même fera-t-elle une démonstration qui ne peut être que platonique, vu le peu de chance de ces deux honorables.

Plusieurs membres seraient, paraît-il, d'avis de voter dès le premier tour pour M. Constans, qui dans ces derniers temps, s'est beaucoup rapproché des radicaux du Sénat. Dans les réunions de la gauche républicaine et de l'union républicaine, il ne sera pas mis en avant de candidature unique.

La situation en est assez embarrassée. La gauche compte deux candidats : MM. Loubet et Magnin ; l'union républicaine, deux autres : MM. Demôle et Constans ; il convient d'éviter tout froissement. Les réunions se borneront donc à des échanges de vue et à des exhortations à l'union et à la discipline.

Le centre gauche, après avoir présenté M. Béranger au premier tour, a décidé de se réunir aussitôt après, pour arrêter son attitude définitive dans les autres tours de scrutin.

On s'y rend compte que M. Béranger ne peut réunir au maximum plus de 30 ou 40 voix républicaines.

Dans ces conditions, maintiendra-t-on la candidature *on reportera-t-on les voix sur le* candidat dont les opinions se rapprocheront le plus des idées du centre ?

La réunion plénière commencera demain à deux heures. Elle comprend à peu près 160 à 180 membres.

Après le premier tour, plusieurs des candidats, MM. Peytral, Demôle et Béranger se retireront certainement pour laisser en présence MM. Constans, Loubet et Magnin.

Demain nous apprendra peut-être une solution, si la réunion plénière aboutit.

Et M. de Freycinet?

L'honorable sénateur de la Seine ne s'est pas montré de la journée au Luxembourg. Quelques-uns affirment toujours voir en lui le vainqueur final.

Livre Jaune sur Madagascar

Paris, 14 janvier. — Voici les passages les plus intéressants de ce document :

DÉPÊCHE DE M. HANOTAUX au général Duchesne

Le 18 septembre 1895, c'est-à-dire avant la prise de Tananarive, M. Hanotaux adressait au général Duchesne le télégramme suivant :

« En présence de l'étendue des sacrifices que nous a imposés la résistance prolongée des Hovas, le gouvernement de la République a pensé qu'il n'y avait plus lieu d'user à l'égard de la reine ou du gouvernement hova, quel qu'il soit, des ménagements que nous avions cru pouvoir garder en rédigeant le projet de traité qui vous a été remis lors de votre départ).

En conséquence, si comme les dispositions annoncées par vous le font présumer, vous trouvez à Tananarive d'ici quelques semaines et *indépendamment* vous obtenir *complète* de la ville la souveraineté complète du gouvernement hova, l'acte qui mettra en vos bénéfices dorénavant le sort de la reine ou par le chef, quel qu'il soit, du gouvernement qui en tient lieu ; il n'aura donc plus un caractère bilatéral et vous pourrez simplement la soumission des Hovas à notre protectorat.

« Le projet de traité qui vous a été remis devra donc être modifié ainsi qu'il suit :

Supprimer le préambule. — Article 1, art. 2, art. 3 sans modification. — Supprimer l'art. 4, ainsi le paragraphe douzième. — Supprimer l'art. 7.

« Je vous prie de traiter bien m'accuser réception du présent télégramme *annulé qu'il vous sera parvenu.*

RÉPONSE DU GÉNÉRAL DUCHESNE

Le général Duchesne, le 7 octobre suivant, répondait au ministre par la dépêche suivante :

« Je viens de recevoir le télégramme que vous m'avez adressé le 18 septembre. Il me semble impossible de revenir *sur le traité signé et ratifié le 1er de ce mois.* »

Explications complémentaires

M. Ranchot, à cette même date du 7 octobre, télégraphiait à M. Hanotaux sur la dépêche du général Duchesne les explications complémentaires suivantes :

« Votre télégramme du 18 septembre n'est parvenu qu'aujourd'hui au général en chef. Le traité signé le 17 septembre, il est impossible de revenir sur le fait accompli. Je partage cet avis ; le gouvernement malgache ne comprendrait pas un contrat unilatéral.

Jusqu'à nous avons franchi la première phase d'une situation très difficile, mais très grande difficultés persistent. L'agitation se calme ; sans elle il saisirait et le traité conclu en quelque sorte la convention signée du 1er octobre, nous nous vous, sous le couvert du mouvement malgache, agir comme nous l'entendrons.

« Le contrat unilatéral, permettant de négier le gouvernement malgache sous conduite, latalement à l'administration directe, et nous nous mettons en mesure d'apprécier ici dès maintenant, par la désorganisation produite dans le pays où la colonne a passé, quelle charge demande assumer ici la France, ce serait la continuation de l'expédition pendant plusieurs années.

« Le premier ministre et les principaux conseillers hostiles sont sous la garde militaire, il est impossible de conserver Rainilaiarivony dans le pays. Il serait utile de lui désigner un lieu d'exil de nos possessions. Le désarmement a pourrait, la population rentre peu à peu à Tananarive. »

Les autres documents du « Livre jaune »

Le *Livre jaune* contient encore la déclaration lue au Parlement par M. Berthelot et dans laquelle le ministre des affaires étrangères exprimait ainsi au nom du gouvernement :

« Nous avons décidé de prendre les mesures nécessaires pour qu'un instrument définitif, conforme aux déclarations précédentes, soit prochainement soumis à la ratification du Chambres.

Suivent deux décrets, le premier ratifiant l'administration de Madagascar aux colonies; le second qui règle les pouvoirs du résident général et que le *Journal officiel* du 12 décembre a publié. Ce dernier décret clôt la série des documents contenus dans le *Livre Jaune*.

A MADAGASCAR

Un télégramme du Général Duchesne

Paris, 14 janvier. — Le ministre de la guerre a reçu le télégramme suivant transmis vid Port-Louis et arrivé le 13 janvier :

« Le général Duchesne télégraphie de Tananarive le 31 décembre que le calme est à peu près rétabli en Emyrne. La situation est satisfaisante dans la capitale. Des postes d'Hanousas sont échelonnés sur la route de Tamatave à Tananarive où la circulation a repris. L'état sanitaire est relativement bon.

« Par un autre télégramme du 6 janvier, le général Duchesne fait connaître qu'un soulèvement nouveau dans l'Est dirigé contre les Hovas a échoué grâce à l'intelligente intervention du lieutenant Besson et aux mesures militaires qui ont été prises.

« Dans le sud-ouest de l'Emyrne, le calme paraît entièrement rétabli ; les derniers rebelles se sont enfuis vers le Sud ; il sera nécessaire d'envoyer une troupe. »

L'arrivée du résident

Paris, 14 janvier. — Le ministre de la marine a reçu de Tananarive le télégramme suivant :

Tamatave, 10 janvier. — Le Résident général a été reçu ici avec plus grandes marques de sympathie. Il se met en route pour Tananarive avec l'armiral Bienaimé.

Incident aux funérailles de M. Ayot

Paris, 14 janvier. — MM. Poincaré et Binaudi représentaient la Chambre à cette cérémonie et devaient tenir les cordons du poêle. Mais les cordons étant rouges sur un drap noir, le drap ou l'étoffe qui recouvrait le corps, MM. Bizarelli et Poincaré ont refusé d'associer la Chambre à cette manifestation et se sont contenté de suivre le convoi.

Les affaires de Panama

Paris, 14 janvier. — Il semble que les multiples opérations de justice se rapportant à l'affaire Lebaudy fassent un peu trop perdre de vue les autres questions tout aussi graves dont l'instruction a été confiée à M. Espinas et qu'ont trait aux affaires du Panama.

Quoi qu'il en soit le magistrat instructeur poursuit son enquête et, en ce qui concerne la publication de la liste des 104, il a fait interroger par M. Martin, commissaire de police aux délégations judiciaires plusieurs rédacteurs de la *France*, au sujet de M. Lombarzès, l'ex-rédacteur du journal, qui fut mêlé aux pourparlers ayant précédé la publication de la liste.

D'autre part, en ce qui concerne l'affaire Arton-Dupas, M. Espinas a donné mandat à M. Bernard, commissaire de police de se rendre à l'imprimerie de M. Charaire, pour *Pg interroger sur les conditions dans lesquelles la publication* de la brochure : *Pourquoi Arton n'a pas été arrêté*. On se souvient, en effet, que c'est des presses de M. Charaire que sortit ce fameux. Il en fut tiré 3,300 exemplaires.

M. Bernard s'est acquitté hier de la mission qui lui était confiée et a transmis à M. Espinas les renseignements que lui a fournis M. Charaire. Le magistrat instructeur, qui semble y